
Liste des donateurs de la commune de Mer, transmise par le représentant Garnier (de Saintes), en mission dans le département de Loir-et-Cher, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Liste des donateurs de la commune de Mer, transmise par le représentant Garnier (de Saintes), en mission dans le département de Loir-et-Cher, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 156-157;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30371_t1_0156_0000_9

Fichier pdf généré le 22/01/2023

30

Les représentants du peuple Guezno et Toppent font part de la fête de la fraternité célébrée avec les Républicains de Rochefort et de la Rochelle; ils annoncent qu'un beau brick expédié de Séville pour Londres, avec des vins, oranges et autres fruits, vient d'arriver à la Rochelle, et que c'est la frégate l'Unité, sortie de Rochefort le 27 pluviôse, qui a procuré cette nouvelle prise.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rochefort, 11 vent. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Nous célébrâmes hier avec les Républicains de Rochefort et de La Rochelle réunis, la fête de la Fraternité. On a profité de cette réunion pour replanter à Rochefort un nouvel arbre de la Liberté. Cette cérémonie civique a été suivie d'un banquet fraternel et terminée par le bal de l'égalité, les cris de Vive la République, Vive la Montagne se sont plusieurs fois répétés, la gaieté embellissait cette fête et nous avons remarqué avec une satisfaction bien douce que les perfides ennemis de la République ne trouveraient désormais à Rochefort et La Rochelle que, des bras disposés à les combattre avec autant de courage que de succès.

Un beau brick expédié de Séville pour Londres, avec des vins, oranges et autres fruits vient d'arriver à La Rochelle, c'est la frégate l'Unité sortie de Rochefort le 27 pluviôse qui nous a procuré cette nouvelle prise. »

GUEZNO, J. N. TOPSENT.

(Applaudissements.)

31

Garnier (de Saintes), représentant du peuple dans le département de Loir-et-Cher, écrit à la Convention que deux cent vingt-neuf marcs d'argenterie fanatique partent pour la purification; il rend le compte le plus avantageux de l'esprit public dans le district de Mer, qu'il vient d'épurer.

Il annonce que dans la commune de Mer, composée de quatre mille âmes, il a vu se réaliser 11 mille et quelques cents livres d'offrandes; il fait passer la liste des noms de ceux qui les ont faites.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin de la lettre et de l'état joint (3) (Applaudi).

(1) P.V., XXXIII, 73.

(2) C 293, pl. 959, p. 9. Bⁱⁿ, 17 vent. et 21 vent. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XI, 486. Mention dans C. univ., 18 vent.; M.U., XXXVII, 281; J. Fr., n° 530; J. Matin, n° 572; Mess. soir, n° 567; J. Sablier, n° 1183; J. Mont., p. 923; J. Lois, n° 526; Rép., n° 78; C. Eg., n° 567; Ann. patr., p. 1921.

(3) P.V., XXXIII, 73. Mention dans Bⁱⁿ, 18 vent. (2° suppl.); C. univ., 18 vent.; J. Sablier, n° 1183; C. Eg., n° 567; Rép., n° 78; J. Lois, n° 526; Mon., XIX, 648; J. Fr., n° 530; J. Matin, n° 572.

[Mer, 13 vent. II. A la Conv.] (1)

« Encore une petite récolte patriotique, mes chers collègues, 229 marcs d'argenterie fanatique, partent pour la purification; la Raison et le bon sens nous annoncent sous peu de jours un second envoi.

Le district de Mer, que je viens d'épurer, est composé de bons citoyens, aimant sincèrement la République, et n'attendant que quelques âmes chaudes, et bouillantes, qui leur communiquent ces élans d'énergie, dont j'ai vu hier éclater les étincelles, au milieu d'eux.

En leur parlant de l'amour de la patrie, et en leur transmettant les sentiments qui m'animoient, j'ai vu ces citoyens pleins d'émotion et de sensibilité, venir déposer des offrandes sur l'autel de la Liberté; et les moins aisés disputer aux riches, la gloire d'être inscrits les premiers.

Ces scènes d'intérêt et d'énergie, qui ne peuvent se reproduire chez aucun autre peuple, nous annoncent ce que nous devons attendre de ressources et de sacrifices au premier appel de la Patrie.

Dans cette commune qui n'est pas composée de 4 000 âmes, j'ai vu se réaliser onze mille et quelques cents livres d'offrandes. Je vous fais passer la liste des noms de ceux qui les ont faites.

Dans le département le peuple s'empresse à seconder l'énergie de ses frères de Paris, c'est à qui se hâtera d'extraire du salpêtre, les efforts heureux des républicains présagent, à la tyrannie, ce qu'elle doit attendre de leur intrépide audace. S. et F.»

GARNIER (de Saintes).

[Comm. de Mer. Liste des donateurs]

	liv.	s.
Bergeron Bignon	200	
L'Ecluze	500	
Le Dru	50	
Jean Gasselín	2	10
P. Bardon	10	
Basché	150	
Gobert-Cheron	300	
Le Roy (fils)	25	
Dupleix	10	
P. Rosnai	25	
Mayer (fils)	15	
P. Meusnier-Housset	25	
Percheron	100	
Boisson	10	
Marinier	25	
Calbert	1000	
Ben. Salomon (frères)	4000	
Lefevre le j ^e	100	
Roger Michel	1000	
Dutertre	150	
Le Roy (père)	200	
Bergeron et sœurs	500	
Et. Ch. Rousseau	1000	

(1) C. 293, pl. 959, p. 10, 11. Bⁱⁿ, 17 vent.; M.U., XXXVII, 302. Extrait dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XI, 513.

Danat	100	
Henri Grandcour	100	
Henri Desbordes	2000	
Ribon	25	
Duboisvernet	10	
Riez	50	
Duru-Laisné	25	
Rousseau	10	10
Rouel	5	
Bodin	10	
Roulles	15	
Chaufeton	50	
Guenaudeau	50	
Fr. Leproult	2	15
Toubeau	20	
Boyer-Bergeron	25	
Despagnol-Lafayette	25	
D'Argent (fils)	50	
Dinochaule-Maignan	10	
Galisset (fils)	10	
Marinier (femme)	10	
Poivier	15	
<hr/>		
TOTAL	12015 liv. 15 s.	

32

La société populaire et la municipalité de Vézillon félicitent la Convention nationale sur ses travaux; elles annoncent que leur église est actuellement le temple de la raison, qu'elles ont envoyé au district des Andelys croix et burettes d'argent, son cuivre et plomb. Elles demandent le ci-devant presbytère pour les séances de la municipalité et du comité de surveillance, et la ci-devant église pour la société populaire.

Mention honorable, insertion par extrait au bulletin, renvoi au comité des domaines et aliénation (1).

[Vézillon, s. d.] (2).

« Citoyens,

La Société populaire républicaine des Amis de la Liberté et la municipalité de la commune de Vézillon vous félicitent de vos travaux et vous envoient tous les hochets du fanatisme de l'ancien régime; elles désirent que ces meubles inutiles tournent au profit de la république et soient métamorphosés en lingots pour exterminer tous les tyrans et satellites; renonçant au culte catholique, nous avons fait l'inauguration de la ci-devant église en temple de la Raison, et elle vous demandent que vous vouliez bien leur accorder le dit temple pour tenir les séances de la Société; et le ci-devant presbytère pour tenir les séances de la municipalité et Comité de surveillance, et qu'il ne servent désormais que pour l'instruction publique; tous ces objets n'étant pas d'un grand avantage considérable à la République; Citoyens législateurs, pour renoncer au fa-

natisme, il ne nous a pas fallu chasser notre prêtre, qui ne nous a jamais fanatisé, qui nous a toujours prêché l'union, la fraternité et la soumission à vos décrets, il a lui-même et sans impulsion de personne quitté ces fonctions ecclésiastiques, renoncé pour à jamais à nous chanter des oremus que nous ne comprenions pas, il s'est associé une vertueuse compagne; ils méritent toujours notre estime, c'est un vrai sans-culottes, et nous nous félicitons d'avoir parmi nous un aussi vrai frère. C'est lui qui, au moment de notre société populaire, a fait présent d'un bonnet rouge et d'un calendrier républicain. C'est vous dire tout ce qu'il mérite, Citoyens représentants. Nous avons envoyé précédemment la croix et les burettes d'argent, et depuis, aussitôt que l'arrêté des représentants du peuple, commissaires dans le département de l'Eure a été arrivé, tous les fers, cuivre, plombs qui pouvoient exister dans la ci-devant église, au district des Andelys, le tout pour exterminer toutes ces hordes de satellites des tyrans, ainsi que tous les autres meubles et ornements qui servoient à la superstition. Citoyens Législateurs, la fête de la prise de Toulon a régénéré tout l'esprit public qui a été fêté en grande pompe et en grande cérémonie par des discours énergiques et des chants patriotiques, qui ont électrisé tous les cœurs républicains. Nous félicitons la Convention sur le décret favorable qu'elle vient de rendre en faveur des gens de couleur, qui depuis plusieurs siècles étoient avilis comme des bêtes de somme, ils n'ont pas trouvé dans la Sainte Montagne, l'inhumanité des Barnaves et des Cazalet, hommes exécrés de tout homme libre. Courageux Montagnards, ne nous abandonnez aux soins de vos successeurs, que dans le calme, laissez-nous libres en nous quittant et Vive la Montagne; fondateurs de la République, restez ferme à votre poste, poursuivez vos glorieux travaux, jusqu'à ce que le dernier des rois soit exterminé, et nous, citoyens représentants, nous jurons tous de rester fermes pour le soutien de la liberté et de l'égalité et de la République une et indivisible jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Le poids de l'argenterie pèse six marcs et un quart et demi.

Les citoyens nommés pour cette commission sont les citoyens, Pierre Jacques Moutier et Dominique François Jou, qui ont promis de remplir cette fonction avec tout le zèle que doivent y mettre des vrais républicains. »

BÉQUET (présid.), MOUTIER (secrét. adjoint), T. VAILLAUMEY (maire), TOUZET (off. mun.), LEHECAGUEZ (agent nat.).

33

Un secrétaire lit une lettre du citoyen Jumat, instituteur depuis 53 ans, qui offre un traité d'orthographe pour l'enseignement des jeunes gens.

La Convention nationale en décrète la mention honorable, et renvoie à son comité d'instruction publique (1).

(1) P.V., XXXIII, 74.

(2) C 295, pl. 990, p. 5.

(1) P.V., XXXIII, 74.